



# Calculateur GIPA 2022 :

Ce calculateur vous permet de savoir si vous avez le droit à la GIPA en 2022 et d'en calculer le montant...

**L'UNSa Fonction Publique** a demandé et obtenu que la GIPA soit reconduite pour l'année 2022.

Le taux d'inflation retenu pour cette période (2017-2021) est de 4,36%.

La valeur du point d'indice était toujours gelée en 2021.

Les 3,5% de hausse du point d'indice obtenus au 1<sup>er</sup> juillet 2022 n'entrent pas dans ce calcul.

**L'UNSa revendique** toujours une hausse plus importante et demande une nouvelle conférence salariale avant la fin 2022.

Vous devez saisir votre indice majoré au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2021 (*il figure sur votre bulletin de salaire*) et sélectionner votre temps de travail au 31 décembre 2021.

Cliquez sur l'image pour accéder à la calculette :



L'UNSa Justice  
l'action utile !

Paris, le 29 août 2022  
Le Secrétaire général,  
Jean-François FORGET